



HISETTE  
ROGGMAN  
DERYNCK  
&  
DESIMPEL  
NOTAIRES  
ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ CIVILE SOUS  
FORME DE SOCIÉTÉ  
N° 0 477 523 575  
RUE DE L'ASSOCIATION 30  
1000 BRUXELLES

SOCIÉTÉ  
MD / SMM21607

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BRUXELLES, LE 07-06-2007  
RÉPERTOIRE N° 010092007  
LE GREFFIER

J. ROTSAERT  
Greffier adj. dél.

**ECONOCOM GROUP S.A./N.V.**  
société anonyme  
ayant son siège social à Ixelles (1050 Bruxelles), Clos du  
Parnasse, 13 A/B.

Immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales sous le  
numéro 0422646816

\*\*\*

Constituée suivant acte reçu le deux avril mil neuf cent  
quatre-vingt-deux, par le notaire Jacques POSSOZ, à Bruxelles, sous la  
dénomination de "EUROPE COMPUTER SYSTEMS BELGIQUE", publié  
à l'annexe au Moniteur belge du vingt-deux avril mil neuf cent  
quatre-vingt-deux, sous le numéro 820-11.

Les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière  
fois suivant acte du notaire Matthieu DERYNCK, à Bruxelles, vingt-huit  
novembre deux mille six, publié à l'annexe au Moniteur belge sous le  
numéro 2006-12-18/0187954.

### ANNULATION D'ACTIONS PROPRES MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'AN DEUX MILLE SEPT.

Le quinze mai.

Devant **Matthieu DERYNCK**, notaire associé à Bruxelles.

A Zaventem, Leuvensesteenweg, 510.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
de la société anonyme **ECONOCOM GROUP S.A./N.V.**, dont le siège  
social est établi à Ixelles (1050 Bruxelles), Clos du Parnasse, 13 A/B.

Les membres du bureau de l'assemblée ont requis le notaire  
soussigné de prendre acte des déclarations et constatations suivantes.

**-\* Bureau \*-**

La séance est ouverte à douze heures cinquante minutes, sous la  
présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch, né à Strasbourg, le vingt-  
sept juillet mil neuf cent soixante et un, domicilié à 92150 Suresnes  
(France), 21, avenue de la Criolla, qui exercera également la fonction de  
secrétaire.

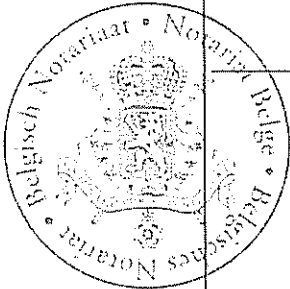
**-\* Exposé du président \*-**

Le Président expose que :

1. Composition de l'assemblée.

Sont présents ou représentés à l'assemblée les actionnaires dont  
les nom, prénom, profession et demeure ou dont la dénomination et siège  
social, ainsi que le nombre de titres qu'ils déclarent posséder, sont  
mentionnés en la liste de présence ci-annexée.

En conséquence, la comparution devant le notaire soussigné est  
arrêtée comme en ladite liste, laquelle a été signée par tous les  
actionnaires ou porteurs de procuration présents en entrant en séance et,



à l'instant, par les membres du bureau et le notaire.

Les procurations y mentionnées, au nombre de huit (8), resteront également annexées.

### II. Ordre du jour.

La présente assemblée a pour ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Annulation d'actions propres ;
2. Modifications statutaires ;
3. Pouvoirs.

### PROPOSITION DE DECISIONS

1. Annulation de deux millions deux cent mille (2.200.000) actions propres, qui ont été acquises par la société en exécution de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires ; cette annulation s'opère sans diminution de capital mais par suppression de la réserve indisponible (constituée à partir des réserves disponibles) à concurrence de quinze millions cent quarante-trois mille huit cent trente-neuf euros et soixante et un cents (15.143.839,61 EUR) ;

2. Adaptation de l'article 5 des statuts en fonction de la résolution précédente et remplacement par la phrase suivante : « *Le capital social est fixé à seize millions cent quatre vingt mille neuf cent vingt deux et huit cents (EUR 16.180.922,08) et est entièrement libéré. Il est représenté par vingt-six millions huit cent mille (26.800.000) actions sans désignation de valeur nominale.* » .

Adaptation de l'article 6 des statuts en fonction de la résolution précédente par mention, au terme de cet article de la phrase suivante : « *Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du quinze mai deux mille sept, deux millions deux cent mille (2.200.000) actions ont été annulées, sans réduction de capital social.* » .

3. Délégation de pouvoirs, avec faculté de substitution :

- Au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,

- A l'étude du notaire instrumentant pour l'établissement du texte coordonné des statuts et aux fins d'assurer les formalités auprès du guichet d'entreprise et, le cas échéant, des services de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### III. Convocations.

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à l'article 533 du code des sociétés par des annonces insérées dans :

- 1/ Le Moniteur belge du vingt avril deux mille sept ;
- 2/ Les journaux "L'Echo" et "De Tijd" du vingt avril deux mille sept.

En outre, des lettres missives de convocations, contenant l'ordre du jour, ont été adressées aux actionnaires en nom, le vingt quatre avril deux mille sept.

Monsieur le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs, ainsi qu'un exemplaire de la convocation en nom.

Les administrateurs et commissaire ont été convoqués

conformément aux dispositions légales.

IV. Erreur matérielle.

Suite à une erreur matérielle, le montant de la réserve indisponible mentionné dans les convocations dans la presse en date du vingt avril deux mille sept était de quinze millions cent quatre-vingt mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante cents (15.180.962,50 EUR) au lieu de quinze millions cent quarante-trois mille huit cent trente-neuf euros et soixante et un cents (15.143.839,61 EUR).

V. Admission à l'assemblée.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires présents et représentés se sont conformés à l'article 28 des statuts, relatif aux formalités d'admission aux assemblées.

VI. Quorum.

Sur les vingt-neuf millions (29.000.000) d'actions, la présente assemblée en représente quinze millions cinq cent soixante dix huit mille trois cent trente quatre (15.578.334), ainsi qu'il résulte de la liste de présence susvisée, soit plus de la moitié.

VII. Droit de vote - Majorité.

Chaque action donne droit à une voix et pour être valablement prises, les résolutions entraînant une modification aux statuts doivent réunir une majorité de quatre/cinquièmes des voix pour ce qui concerne la résolution relative au rachat d'actions propres et de trois/quarts des voix pour toute autre résolution entraînant une modification aux statuts.

**-\* Validité de l'assemblée \*-**

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer.

**-\* Résolutions \*-**

Ensuite, le président soumet à l'adoption de l'assemblée les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION.**

L'assemblée décide d'annuler deux millions deux cent mille (2.200.000) actions propres, qui ont été acquises par la société en exécution de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires ; cette annulation s'opère sans diminution de capital mais par suppression de la réserve indisponible (constituée à partir des réserves disponibles) à concurrence de quinze millions cent quarante-trois mille huit cent trente-neuf euros et soixante et un cents (15.143.839,61 EUR)

**Délibération.**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

**DEUXIEME RESOLUTION.**

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts en fonction de la résolution précédente et remplacement par la phrase suivante :

« *Le capital social est fixé à seize millions cent quatre vingt mille neuf cent vingt-deux euros et huit cents (EUR 16.180.922,08) et est entièrement libéré. Il est représenté par vingt-six millions huit cent mille (26.800.000) actions sans désignation de valeur nominale.* »

**Délibération.**

Cette modification est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

**TROISIEME RESOLUTION.**

L'assemblée décide d'adapter l'article 6 des statuts en fonction de la résolution précédente par mention, au terme de cet article de la phrase suivante :

*« Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du quinze mai deux mille sept, deux millions deux cent mille (2.200.000) actions ont été annulées, sans réduction de capital social. »*

**Délibération.**

Cette modification est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

**QUATRIEME RESOLUTION.**

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer :

- au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent,
- à l'étude du notaire instrumentant pour l'établissement du texte coordonné des statuts et aux fins d'assurer les formalités auprès du guichet d'entreprise et, le cas échéant, des services de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**Délibération.**

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

**-\* Clôture \*-**

La séance est levée à douze heures et cinquante-cinq minutes.

**Pro fisco - Droits d'écriture.**

Le droit d'écriture (Code des droits et taxes divers) s'élève à nonante-cinq euros (95 EUR) et est payé sur déclaration par le notaire soussigné.

**DONT PROCES-VERBAL.**

Dressé aux date et lieu indiqués ci-dessus.

Après lecture intégrale et commentée, les membres du bureau et les membres de l'assemblée qui en ont exprimé le désir ont signé avec le notaire.

(Suivent les signatures).

Enregistré 2 rôle(s), 4 renvoi(s)

Au 2<sup>ème</sup> bureau de l'Enregistrement de Bruxelles

Le 21 mai 2007

Vol. 42, fol. 03, case 18

Reçu : vingt-cinq euros (25 €)

L'Inspecteur Principal ai (signé) Veerle De Pauw.

Au verso à la page suivante

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'ECONOCOM GROUP - 15 MAI 2007  
- LISTE DE PRESENCE -

Capital de 16 180 922.08 € représenté par 29 000 000 actions (sans désignation de valeur nominale)

| Actionnaire   | Nombre d'actions      | Mandataire           | Signature |
|---|-----------------------|----------------------|-----------|
| EINV  | 13.011.760            | Jean-Philippe Roesch |           |
| Nominatives<br>Au porteur                               | 12.302.968<br>708.792 |                      |           |
| SCI Maillot Pergolèse                                   | 669.250               | Jean-Philippe Roesch |           |
| Vincent Wajs (BNP Paribas + Cogefi)                     | 328.950               | Patrik Vandewalle    |           |
| Valgest   | 1.339.018             | Patrik Vandewalle    |           |
| Jean-Philippe Roesch                                    | 100.000               |                      |           |
| San Francisco City & County Employees Retirement System | 71.107                | Galliane Touze       |           |
| GM/CIC Titres   | 448                   | Galliane Touze       |           |
| Fortis Banque Luxembourg SA                             | 57.800                | Galliane Touze       |           |
| Fabien Pierre   | 1                     |                      |           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>15.578.334</b>     |                      |           |

Arrêté à :

Signé pour l'annexe au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.


Le Président

Le Secrétaire

Enregistré le 15/05/2007 au 2ème bureau de l'enregistrement de Bruxelles  
 le 15/05/2007  
 vol. 40 fol. 48 case 15  
 Rép. V. 15/05/2007 (758)  
 Le Receveur

\*\*\*\*\*  
**HISSETTE, ROGGMAN, DERYNCK & DE SIMPEL**  
**Notaires Associés – Geassocieerde Notarissen**  
\*\*\*\*\*

Annexe numéro 2 à l'acte du quinze mai deux mille sept répertoire numéro 11009 (procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECONOCOM GROUP S.A./N.V.") constituée de onze procurations sous seing privé dont question dans la liste de présence, comprenant onze feuilles reliées par nos soins.

  
Matthieu DERYNCK  
notaire associé  
geassocieerde notaris

**ECONOCOM GROUP S.A./N.V.**  
société anonyme  
ayant son siège social à Ixelles (1050 Bruxelles), Clos du Parnasse, 13 A/B.  
Immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro 0422646816

Enregistré... *donnée* ... n°(s) *11009* ... renvoi(s)  
au 2ème bureau de l'Enregistrement de Bruxelles  
le *21 mai 2007*  
vol. *10* ... fol. *418* ... case *15*  
Reçu vingt-cinq euros (*25 €*)

**Le Receveur**

L'INSPECTEUR  
PRINCIPAL

VEERLE DE PAUW